



APPEL  
À PROJETS 2018  
INTERNATIONAL



## **DATES DE CLÔTURES**

**30 JUIN 2018** : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES NOTES CONCEPTUELLES

**27 AOÛT 2018** : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS :

- NOTES CONCEPTUELLES RETENUES
- PROJETS SOUMIS À RECONDUCTION

La note conceptuelle ou le dossier de demande de financement doivent être envoyés en version électronique à l'adresse :  
international@solidarite-sida.org

Tél. : +33 1 53 10 22 22

Tout dossier incomplet ou reçu après la date indiquée sera considéré comme non éligible (les problèmes de connexion Internet ne pourront être pris en considération).

Important : du 18 au 27 juin et du 23 juillet au 17 août, en raison de l'organisation du festival Solidays puis de la fermeture annuelle de l'association, l'équipe des Programmes Santé & Solidarité ne sera pas en mesure de répondre aux sollicitations des associations.

# Appel à Projets International

Solidarité Sida, association loi 1901 créée en 1992, poursuit quatre objectifs majeurs :

-  Mener des animations de prévention auprès des jeunes,
-  Organiser des événements de sensibilisation et de récolte de fonds, tels que le festival Solidays, afin de maintenir la lutte contre le sida au cœur des préoccupations dans un contexte qui la banalise,
-  Soutenir les associations de lutte contre le VIH/sida et les hépatites qui développent des actions de prévention, de plaidoyer et/ou d'aide aux personnes vulnérables infectées et affectées par le VIH/sida, en France et à l'International,
-  Mener des actions de plaidoyer pour améliorer l'accès aux droits, aux soins et aux traitements.

Avec son équipe de 30 salariés et ses quelques 3000 bénévoles, Solidarité Sida a, depuis sa création, consacré plus de 97 millions d'euros à ces programmes.

## PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS INTERNATIONAL

Cet Appel à Projets vise à soutenir des **projets à destination des personnes infectées ou particulièrement vulnérables au VIH/sida et aux hépatites.**

Le soutien financier et technique apporté par Solidarité Sida aux associations est coordonné par le service des Programmes Santé & Solidarité et repose sur deux principes : la confiance dans les associations locales et communautaires et la complémentarité avec les dispositifs existants. Ainsi, Solidarité Sida cherche toujours à « **faire avec** » et non « **à la place de** ».

Les dossiers reçus font l'objet d'une étude d'éligibilité puis sont instruits par le Comité International, constitué d'experts issus du monde associatif et institutionnel. L'équipe des Programmes Santé & Solidarité co-instruit les projets soumis et apporte des informations complémentaires relatives au suivi des projets déjà financés ainsi qu'aux contextes des pays concernés.

Lors de l'instruction des dossiers, entre septembre et mi-octobre, les associations candidates peuvent être sollicitées par les instructeurs pour fournir des compléments d'informations. **La disponibilité d'un interlocuteur au sein de l'association, durant cette période, est indispensable.** Si vous ne disposez pas d'accès régulier à votre boîte e-mail, merci de le préciser dans la fiche « Présentation de l'Association » de votre demande de financement en indiquant un autre mode de contact.

Le Comité International se réunit mi-octobre pour émettre des propositions de financement, lesquelles sont soumises au Conseil d'Administration de Solidarité Sida pour validation.

Les projets retenus font l'objet d'une convention précisant les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations des associations, notamment en matière de suivi technique et financier.

**Les financements octroyés en 2018 concernent les projets à mener du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.**

**À NOTER :** L'enveloppe dédiée à l'Appel à Projets International dépend des résultats des initiatives de mobilisation de ressources menées par Solidarité Sida et notamment de ses événements de récolte de fonds (Festival Solidays, opérations Rubans Rouges, Gala du Fonds Solidarité Sida Afrique).

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Solidarité Sida n'instruit que des projets qui s'inscrivent dans la durée, portés par **des associations de droit local qui justifient de deux ans minimum d'expérience dans le domaine du VIH/sida.** Les organismes publics, les consortiums et les associations politiques ou confessionnelles ne sont pas éligibles.

Les actions présentées doivent démontrer leur adéquation par rapport à des besoins évalués précisément et un contexte local particulier. Elles doivent s'inscrire dans une logique de respect des droits humains, de cohérence avec la mission et l'expertise de l'association et **de complémentarité avec les dispositifs locaux ou internationaux existants**, notamment en matière d'accès aux soins, aux traitements et aux droits.

L'Appel à Projets International comprend trois axes de financement :

- 1- Population Générale,**
- 2- Populations Vulnérables/Clés,**
- 3- Prévention Jeunes.**

Les modalités de candidature varient selon les axes et sont détaillées dans les parties suivantes.

# Conditions générales

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ DE FINANCEMENT

Pour être éligible, tout projet soumis **devra impérativement comprendre une part de cofinancement.**

### Sont éligibles à l'Appel à Projets International :

- Le fonctionnement et/ou la gestion de la vie associative : salaires ou indemnités du personnel administratif (les charges peuvent être incluses) en charge du projet, loyer, eau, électricité, communication, frais bancaires, etc ;
- Salaires ou indemnités du personnel en charge du projet (les charges peuvent être incluses) ;
- L'équipement ;
- Le suivi et l'évaluation des activités ;
- Les activités de mobilisation et de plaidoyer ;
- La défense des droits humains, par exemple un poste de juriste ;
- Les formations en lien avec le projet ;
- Les perdiems, en cas de déplacement en dehors de la zone du projet.

Solidarité Sida encourage les associations à développer leurs démarches de suivi et d'évaluation de projet.

### NE SONT PAS ÉLIGIBLES à l'Appel à Projets International :

- Le soutien scolaire ;
- La construction ;
- L'achat de terrain et de bâtiments ;
- Les campagnes d'information à destination du grand public (du type événementiel spots TV, etc.) ;
- La participation à des conférences ou des regroupements ;
- Les activités génératrices de revenus ;
- Les perdiems pour un déplacement dans la zone du projet ;
- Les actions de prévention de masse ;
- Les primes de motivation ou de supervision pour des personnes bénéficiant déjà d'indemnités au sein de l'association.

Solidarité Sida encourage les associations à avoir une réflexion globale en matière de politique salariale plutôt qu'un découpage par activité et par bailleur.

**De façon générale, les frais non justifiés de façon explicite dans le projet ne seront pas pris en compte. Toute modification de budget d'un projet soumis à reconduction (évolutions ou intégration de nouvelles activités ou dépenses) doit répondre aux critères ci-dessus et faire l'objet d'une justification dans la demande de financement.**

# Reconduction de projet : modalités de candidature

## QUI PEUT POSTULER ?

Toutes les associations partenaires de Solidarité Sida dans le cadre de l'Appel à Projets 2017 peuvent présenter une reconduction de leur(s) projet(s), quels que soient les axes de financement sur lesquels elles sont soutenues.

Par "reconduction" est entendu le fait de soumettre la poursuite du projet à l'identique ou en intégrant des évolutions. Les associations sont invitées à proposer tout ajustement qui permettra de répondre au mieux aux besoins des personnes ciblées.

### AXE POPULATION GÉNÉRALE

#### INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soutenus des **projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida et/ou favorisant l'accès aux soins et aux traitements des personnes infectées ou affectées**. Ces projets devront être exclusivement tournés vers la population générale.

#### MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant de la demande de financement ne devra **pas excéder le montant accordé dans le cadre du partenariat en cours**. Pour être éligible, tout projet soumis devra impérativement comprendre une **part de cofinancement**.

Aucun nouveau projet ne sera accepté sur cet axe de financement.

Si le projet est spécifiquement dédié aux femmes, merci de vous reporter à l'axe « Populations Vulnérables/Clés ».

### AXE POPULATIONS VULNÉRABLES / CLÉS

#### INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soutenus des projets relatifs au renforcement de l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des populations les plus exposées et/ou particulièrement marginalisées et plus spécifiquement :

- Les usager.e.s de drogues injectables
- Les populations carcérales
- Les migrant.e.s
- Les minorités sexuelles et de genre
- Les travailleur.se.s du sexe
- Les femmes

Deux types d'activités sont éligibles à cet axe de financement :

**1 / Les projets de prévention de proximité**, ciblant de petits groupes d'une population clairement identifiée, donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi ou à un accompagnement ou référencement vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des personnes dépistées séropositives.

**2 / Les projets de prise en charge globale** des PWIH, des personnes affectées ou vulnérables, sur trois grands axes :

> **L'axe médical**, comportant des activités liées à l'accès aux soins et aux traitements et à l'observance

> **L'axe psychosocial**, comportant des activités de prise en charge psychologique, de soutien social, prenant en compte le bien-être des patients

> **L'axe juridique**, comportant des activités d'accompagnement d'accès aux droits et œuvrant pour le respect des droits humains

#### MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant de la demande de financement ne devra **pas excéder le montant accordé dans le cadre du partenariat en cours**. Pour être éligible, le projet devra impérativement comprendre une **part de cofinancement**.

Pour soumettre un nouveau projet, merci de vous référer à la partie « Nouveaux projets : modalités de candidature ».

### AXE PRÉVENTION JEUNES

#### INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soutenus des projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida, auprès des jeunes de moins de 25 ans.

Les projets devront concerner des activités **de prévention de proximité** ciblant de petits groupes, donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi ou à un accompagnement ou référencement vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des personnes dépistées séropositives. Les frais liés à la prise en charge médicale et psychosociale des jeunes, y compris dépistés séropositifs, ne sont pas éligibles pour financement dans le cadre de cet axe.

Les projets devront obligatoirement inclure dans leur stratégie une dimension de santé sexuelle et reproductive. Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une approche innovante en matière de prévention et prenant en compte **les besoins spécifiques des jeunes filles et/ou des jeunes garçons**.

#### MONTANT DE LA DEMANDE

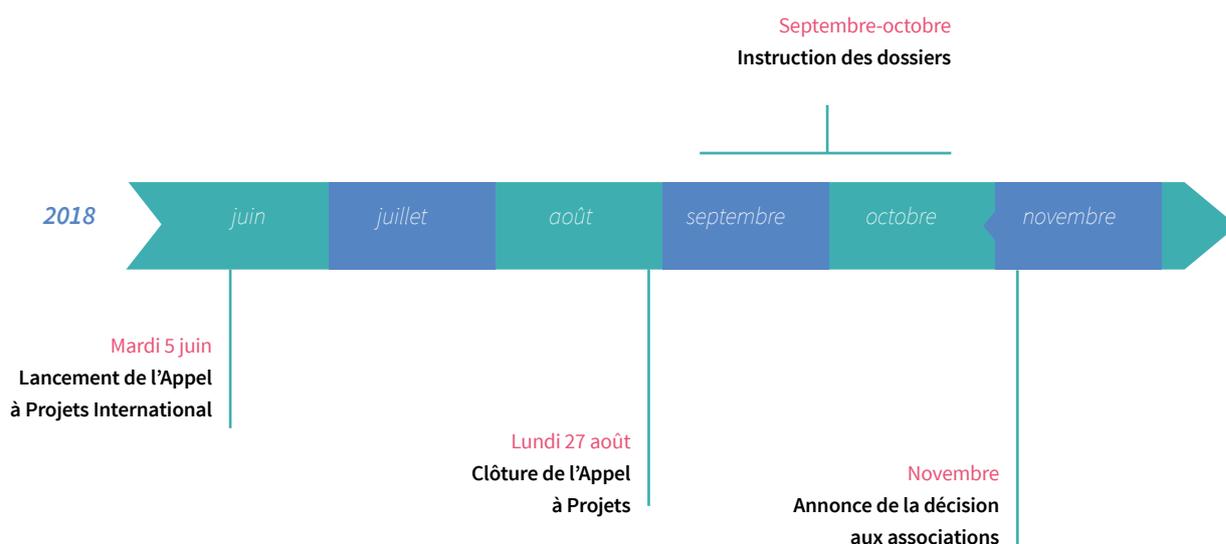
Le montant de la demande de financement ne devra pas excéder le montant accordé dans le cadre du partenariat en cours. Pour être éligible, le projet devra **impérativement comprendre une part de cofinancement**.

Pour soumettre un nouveau projet, merci de vous référer à la partie « Nouveaux projets : modalités de candidature ».

# Reconduction de projet : comment répondre ?

Les candidatures (dossier de candidature et annexes) doivent être transmises par mail à Solidarité Sida, à l'adresse [international@solidarite-sida.org](mailto:international@solidarite-sida.org) au plus tard **le 27 août 2018**.

L'instruction des projets débute en septembre et le Comité International se réunit mi-octobre afin de statuer sur les propositions de financement. La réponse est notifiée aux partenaires par mail dans le courant du mois de novembre.



# ***Reconduction de projet: documents à joindre impérativement***

- La fiche de présentation de l'association (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- Le formulaire de demande de financement (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- Le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- La fiche de renseignement concernant les ressources humaines du projet (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- Le tableau comparatif des projets de l'AAP17 et de l'AAP18 (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- Un rapport financier du projet AAP17 arrêté au 30 juin,
- Le budget global en cours 2018 de l'association (version actualisée),
- Le budget prévisionnel 2019 de l'association (s'il est disponible),
- Le rapport annuel d'activités 2017 complet,
- Le rapport financier 2017 approuvé par l'Assemblée Générale,
- La composition du Conseil d'Administration à jour et datée,
- La mise à jour des statuts et du règlement intérieur s'ils ont changé dans l'année.

SI VOUS ÊTES EN POSSESSION DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE FAIRE PARVENIR ÉGALEMENT, LE CAS ÉCHÉANT :

- Le plan stratégique de l'association,
- L'organigramme de l'association,
- Le(s) rapport(s) d'audit et/ou d'évaluation de moins de 2 ans,
- Tout autre document relatif à la situation financière de l'association : bilans, comptes de résultats et annexe, rapports du trésorier, etc,
- Le barème de remboursement des frais de transport et per diem,

# Nouveaux projets : modalités de candidature

## QUI PEUT POSTULER ?

Les associations locales menant des projets au : **Bénin, Cameroun, Mali, Niger, République de Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo, Sénégal.**

Toute association, qu'elle soit déjà partenaire de Solidarité Sida ou non, ne peut déposer **qu'un nouveau projet par an.**

### AXE POPULATIONS VULNÉRABLES

#### INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soumis des projets relatifs au renforcement de **l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des femmes**<sup>1</sup>.

**Deux types d'activités sont éligibles sur cet axe de financement :**

1/ **Les projets de prévention de proximité**, ciblant de petits groupes d'une population clairement identifiée, donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi ou à un accompagnement ou référencement vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des femmes dépistées séropositives.

2/ **Les projets de prise en charge globale des femmes vulnérables, affectées et infectées**, sur trois grands axes :

> **L'axe médical**, comportant des activités liées à l'accès aux soins et aux traitements et à l'observance,

> **L'axe psychosocial**, comportant des activités de prise en charge psychologique et/ou de soutien social, prenant en compte le bien-être des patientes,

> **L'axe juridique**, comportant des activités d'accompagnement d'accès aux droits et œuvrant pour le respect des droits humains.

### MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant maximum pour le financement d'un nouveau projet est de **12 000 euros.**

Pour être éligible, le projet doit impérativement comprendre une part de cofinancement.

### AXE PRÉVENTION JEUNES

#### INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soumis des projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida, auprès des jeunes de moins de 25 ans.

Les projets devront concerner des activités **de prévention de proximité** ciblées en petits groupes, donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi ou à un accompagnement ou référencement vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des personnes dépistées séropositives. Les frais liés à la prise en charge médicale et psychosociale des jeunes, y compris dépistés séropositifs, ne sont pas éligibles pour financement.

Les projets devront obligatoirement inclure dans leur stratégie une dimension de santé sexuelle et reproductive.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une approche innovante en matière de prévention et **prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes filles et/ou des jeunes garçons.**

### MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant maximum pour le financement d'un nouveau projet est de **12 000 euros.**

Pour être éligible, le projet devra impérativement comprendre une part de cofinancement.

<sup>1</sup> Y compris les femmes usagères de drogues injectables, détenues, migrantes, ayant des rapports sexuels avec des femmes, trans, travailleuses du sexe.

# Nouveaux projet : comment répondre ?

## ÉTAPE 1 : DÉPÔT D'UNE NOTE CONCEPTUELLE

Les demandes de financement pour un nouveau projet font l'objet d'une présélection à partir d'une note conceptuelle dont la trame est téléchargeable sur [www.solidarite-sida.org](http://www.solidarite-sida.org) ou disponible sur demande à : [international@solidarite-sida.org](mailto:international@solidarite-sida.org).

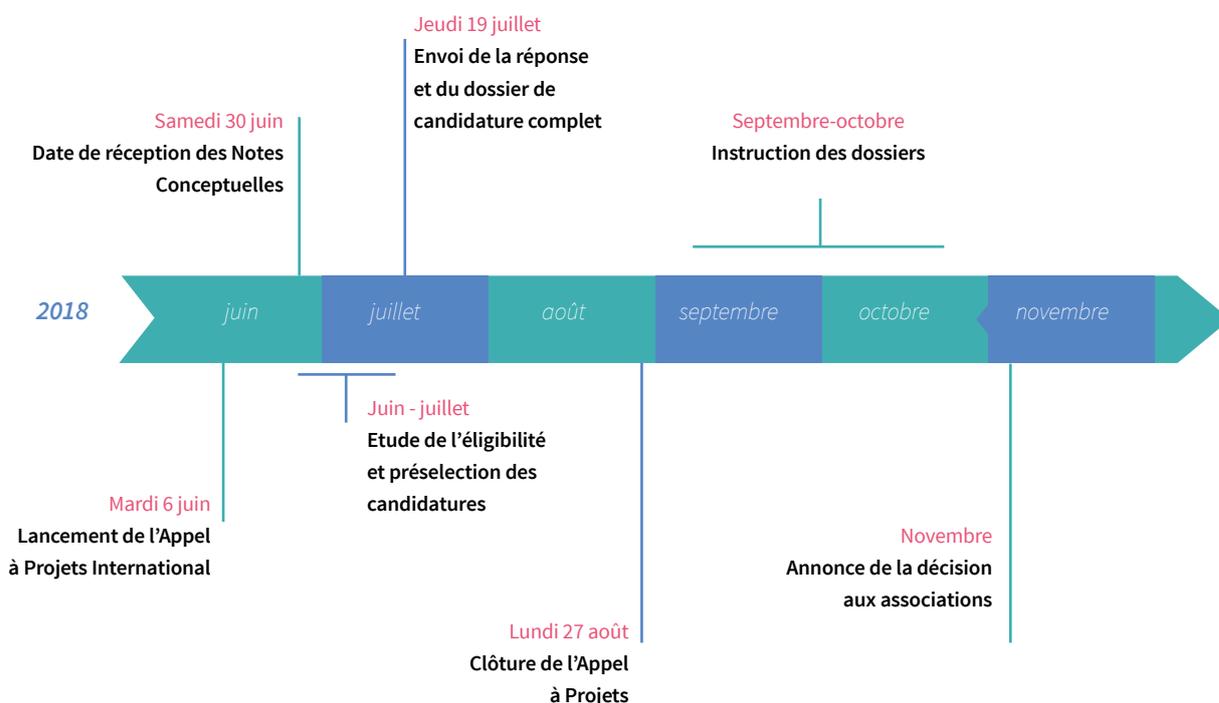
Les Notes Conceptuelles (formulaire et annexes) doivent être transmises par mail à Solidarité Sida, à l'adresse [international@solidarite-sida.org](mailto:international@solidarite-sida.org) au plus tard le 30 juin 2018.

Les résultats seront communiqués aux soumissionnaires par mail le 19 juillet 2018. Les associations dont le projet sera retenu recevront alors un dossier de candidature complet (Étape 2).

## ÉTAPE 2 : DÉPÔT D'UN DOSSIER COMPLET POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les candidatures (dossier de candidature et annexes) doivent être transmises par mail à Solidarité Sida, à l'adresse [international@solidarite-sida.org](mailto:international@solidarite-sida.org) au plus tard **le 27 août 2018**.

L'instruction des projets débute en septembre et le Comité International se réunit mi-octobre afin de statuer sur les propositions de financement. La réponse est notifiée aux partenaires par mail dans le courant du mois de novembre.



# ***Nouveaux projets : documents à joindre impérativement***

## DÉPÔT D'UNE NOTE CONCEPTUELLE :

- La note conceptuelle (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- Le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame en annexe),
- Le récépissé officiel d'existence de l'association ou l'extrait du J.O d'enregistrement de l'association.
- Les statuts de l'association,
- Le budget 2018 de l'association (actualisé),
- Le rapport annuel d'activité 2017 complet,
- Le rapport financier 2017 approuvé par l'assemblée générale ou à défaut par le trésorier.

Important : En cas de sélection de votre Note Conceptuelle, Solidarité Sida demandera l'envoi de pièces administratives supplémentaires